

DEPARTEMENT
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-trois février deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire*

Date de convocation :
11-02-2026

Date du Conseil :
23 - 02 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	19	4	23

Présents: RAVET V. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BARBERIS P. - KILIC D - YILMAZ Y. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Objet :

APPROBATION
DU BUDGET
PRIMITIF 2026 -
BUDGET
COMMUNE

Procuration est donnée par MILLET D. à CERQUEIRA C.
Procuration est donnée par NIOGRET C. à RAVET V.
Procuration est donnée par PARNALLAND E. à VINCENT B.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à PERDRIX T.

Absents: BOURGEON A. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Excusé:

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Madame COLOMBET Martine est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : V. PITTION

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté ci-dessous et faisant l'objet de la note de synthèse jointe en annexe.

Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18/12/2025
Vu la note de synthèse brève et synthétique

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à la majorité, avec une voix contre,

APPROUVE le Budget Primitif 2026, arrêt comme suit

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	1 443 700,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	2 100 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	=	70 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	616 400,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	27 200,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	1 000,00 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68	=	2 500,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	45 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			4 506 300,00 €

Approuvé par le Conseil Municipal en Préfecture
001-210100319-20260223-D-2026_02_23_05-BF
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

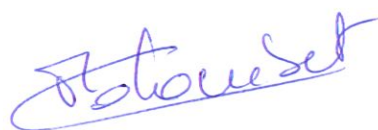
Atténuations de charges	Chapitre 013	=	47 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	28 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	210 500,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	=	2 087 500,00 €
Fiscalité locale	Chapitre 731	=	1 330 300,00 €
Dotations et participations	Chapitre 74	=	420 500,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	380 000,00 €
Reprise sur provisions	Chapitre 78	=	2 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			4 506 300,00 €

Section d'investissement :

Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	28 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	45 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	365 000,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	5 000,00 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	10 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	100 000,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	645 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			1 198 500,00 €

Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	=	45 500,00 €
Produits de cessions	Chapitre 024	=	335 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 040	=	200 000,00 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	45 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	160 000,00 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	408 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	5 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			1 198 500,00 €

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET



Le Maire,
Véronique RAVET